



POST TERRAS LIVI

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune d'Onex,

du 15 novembre 1972

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis de la commune d'Onex du 10 octobre 1972;

vu le préavis des archives d'Etat du 26 octobre 1972;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

A R R E T E

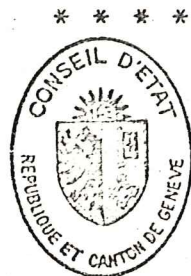
Il est donné le nom de :

Chemin de Belle-Cour (lieu-dit) au chemin partant de de la route du Grand-Lancy et desservant le lotissement de villas "Le Moulin". CV-26930

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er décembre 1972.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
Sautier	3 ex.



Exécuté conforme
Le 1972
Etat:
[Signature]